MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 98395 du 11 décembre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : *INTJ1330682S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 93931 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1329255S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er février 2014 :

Fulbert, Éric — Nigend : 138 798 — Numéro de livret de solde : 5 325 240

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er février 2014 :

Fournier, Vincent — Nigend : 196 720 — Numéro de livret de solde : 8 053 355

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
O. Courtet